



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20240923-2024-132-RPFA-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Numéro de l'acte	2024-132-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N° 2024-132

FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ASSOCIATION DES SINISTRES ARQUOIS »

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par « l'association des sinistrés arquois » afin de venir en aide aux très nombreuses victimes des inondations qui ont touché notre commune de novembre 2023 à janvier 2024.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Vie Municipale, Associative et Culturelle »

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir financièrement cette association dans le soutien et l'aide financière qu'elle apporte aux sinistrés durement touchés par les inondations de novembre 2023 à janvier 2024.

Monsieur Thierry MERCIER, Président et Monsieur Francis PRED'HOMME, Trésorier, de l'Association des Sinistrés Arquois se sont retirés au moment du vote et n'ont pas participé ni au débat ni au vote de cette question.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à « l'Association des Sinistrés Arquois » dont le siège social est situé Hôtel de Ville, place Salengro 62510 ARQUES et représentée par son président Monsieur Thierry MERCIER.

ARTICLE 2 : IMPUTE cette dépense exceptionnelle au budget 2024.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Bernadette BAROUX



Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
26 SEP. 2024 et publication ou
notification le 26 SEP. 2024

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.